



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 JUILLET 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS
MASINI

2013_A136

OBJET : Aménagement du territoire - Approbation du programme général de l'extension du pôle d'échanges multimodal de Pertuis (2ème phase)

Le 18 juillet 2013, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle Emilien Ventre à Rousset, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 12 juillet 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - ALBERT Guy - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre - BARRET Guy - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOYER Michel - BRAMI Helliot - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - CANAL Jean-Louis - CASSAN René - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CONTE Marie-Ange - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DECARA Yannick - DELAVET Christian - DEMENGE Jean - DESCLOUX Odette - DI CARO Sylvaine - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUPERREY Lucien - FERAUD Jean-Claude - FERAUD Pierre - GACHON Loïc - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GROSSI Jean-Christophe - GUINDE André - JOISSAINS Sophie - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LICCIA Marcel - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MATAS Henri - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MERGER Reine - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - PAOLI Stéphane - PIN Jacky - QUARANTA Alain - RENAUDIN Michel - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - TRINQUIER Noëlle - VILLEVIELLE Robert

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : GOUIRAND Daniel suppléé par CHALLIER Antoinette - LECLERC Jean-François suppléé par ODERMATH Eric - ORCIER Annie suppléée par LANFRANCO Anne - VALETA Marie-José suppléée par HAMY François

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : BARBAT-BLANC Odile donne pouvoir à GARÇON Jacques - BAUTZMANN Marcel donne pouvoir à MARTIN Régis - BENNOUR Dabha donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - BERNARD Christine donne pouvoir à PAOLI Stéphane - BOULAN Michel donne pouvoir à ROUARD Alain - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël - CATELIN Mireille donne pouvoir à GERARD Jacky - DAVENNE Chantal donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - DELOCHE Gérard donne pouvoir à GERACI Gérard - DILLINGER Laurent donne pouvoir à JOISSAINS Sophie - DUFOUR Jean-Pierre donne pouvoir à MUSSET Alain - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à BRAMI Helliot - FILIPPI Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges - FOUQUET Robert donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric donne pouvoir à CANAL Jean-Louis - HAMARD-OULMI Nadira donne pouvoir à CONTE Marie-Ange - JONES Michèle donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à TAULAN Francis - LONG Danielle donne pouvoir à ALBERT Guy - MICHEL Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale - MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à SILVESTRE Catherine - PATOT Gérard donne pouvoir à BUCCI Dominique - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - PIERRON Liliane donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - PIZOT Roger donne pouvoir à CURINIER Erick - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude - POTIE François donne pouvoir à MAS Jean-Louis - RIVET-JOLIN Catherine donne pouvoir à CHAZEAU Maurice - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - TONIN Victor donne pouvoir à CHEVALIER Eric - TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMAROUCHE Annie - AMIEL Michel - BERENGER Patrice - BRUNET Danièle - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CIOT Jean-David - DAGORNE Robert - DE PERETTI François-Xavier - DEVAUX Pierre - DEVESA Brigitte - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GARNIER Eliane - GOURNES Jean-Pascal - GUEZ Daniel - JAUME Emmanuelle - LAGIER Robert - LEGIER Michel - LOUIT Christian - MALLET Raymond - MEDVEDOWSKY Alexandre - MOHAMMEDI Amaria - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - NELIAS Mireille - PERRIN Jean-Claude - RIVORY Olivia - ROUSSEL Jacques - SLISSA Monique - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard

Secrétaire de séance : Yannick DECARA

Monsieur Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 18 JUILLET 2013

Rapporteur : Jean CHORRO

Thématique : Aménagement du territoire / Déplacements, transports et infrastructures

Objet : Approbation du programme général de l'extension du pôle d'échanges multimodal de Pertuis (2ème phase)
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le programme général de pôle d'échanges de Pertuis visant à alléger les flux de circulation et à repenser l'organisation générale de transports en Pays d'Aix a été approuvé par délibération n°2012_A043 du Conseil communautaire du 15 mars 2012 pour un montant prévisionnel de 2 400 000€ HT. Il comprend : un parking de 150 places minimum ; 5 quais pour les cars et un quai pour les bus urbains ainsi que 5 places de régulation ; un point vélo et le maintien de la station de taxis existante. La fréquentation de la gare routière actuelle et de la gare SNCF est en constante augmentation, le stationnement (autorisé et anarchique) est de plus en plus important, d'où la nécessité de doubler la capacité du parking du futur pôle d'échanges.

Exposé des motifs :

La programmation de pôles d'échanges ferroviaires et le développement de l'intermodalité sont inscrits au premier rang des objectifs de la Communauté du Pays d'Aix et de sa politique de déplacements.

Freiner l'hégémonie de l'automobile sur les déplacements passe par la mise en place d'un réseau ferré métropolitain.

L'axe Pertuis - Aix – Marseille, déjà existant, doit se développer par la mise en place d'un véritable pôle d'échanges en gare de Pertuis.

Placé le long de l'avenue Pierre Sépard et contiguë à la gare SNCF, le pôle d'échanges sera la pierre angulaire permettant à terme la réorganisation complète des transports en commun de ce secteur.

Il permettra le rabattement de la clientèle s'y rendant en automobile, mais aussi en mode doux, pour emprunter les lignes de transports en commun et le train.

En préalable à la réalisation du pôle d'échanges, un giratoire doit être créé au carrefour de l'avenue du 8 mai RD956 et de la rue Sépard, afin d'assurer un accès adapté, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Cet ouvrage apportera une solution à l'engorgement récurrent observé au niveau du pont actuel sous la voie SNCF. La Direction Infrastructures Zone d'Aménagement et Entrées de Ville de la CPA est en charge de ce dossier.

La réalisation d'un pôle d'échanges, entièrement accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR), doté d'un parking de 150 places au minimum a été approuvée par le conseil communautaire du 15 mars 2012, sa capacité sera doublée (300 places) du fait de la forte augmentation de la fréquentation des gares routière et SNCF.

Eléments du Programme :

Le programme qui vous est proposé prévoit donc :

- L'extension du parking du pôle d'échange, la durée de cette phase est estimée à quatre mois. La capacité totale de ce parking sera de 300 places. Cette extension sera réalisée par l'élévation d'un étage au dessus du parking de 150 places initialement prévu et la réalisation d'une rampe d'accès.

Coût de l'opération :

Le coût global de l'opération est estimé à 1 080 000 € HT :

- Etudes d'exécution :
 - . Maîtrise d'œuvre : 60 000 €HT
 - . Etudes diverses (études de sol, levé topo ...) : 10 000 €HT
 - . Communication : 10 000 €HT
- Travaux : 1 000 000 €HT

Planning prévisionnel :

Phase étude : juin à octobre 2013
Début des travaux : début 2014
Livraison : deuxième semestre 2014

Compte tenu du montant cumulé des 2 phases de travaux supérieur à 1 500 000€, le Conseil communautaire est compétent pour approuver le programme de la 2^{ème} phase.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;
VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n°2012_A043 du Conseil communautaire du 15 mars 2012 approuvant le programme général du pôle d'échanges de Pertuis ;
VU l'avis de la Commission Transports du 11 juin 2013 ;
VU l'avis du Bureau Communautaire du 27 juin 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le programme général de pôle d'échange multimodal de Pertuis ;
- **APPROUVER** le coût prévisionnel de l'opération relatif à l'investissement :

1 080 000 € HT soit 1 291 680 € TTC ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à prendre toute décision relative à cette opération ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à solliciter des participations financières au taux le plus élevé possible, auprès des partenaires potentiels de cette opération et notamment le Conseil régional PACA et le Conseil général de Vaucluse et à signer tous les documents s'y rapportant ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront imputées sur le Budget Annexe des Transports Publics, opération **664** nature **21712**

OBJET : Aménagement du territoire - Approbation du programme général de l'extension du pôle d'échanges multimodal de Pertuis (2ème phase)

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	112
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	112
Majorité absolue	57
Pour	112
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etaï(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etaï(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etaï(en)t présent(s) et se sont abstenus :

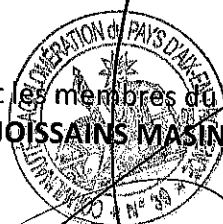
Néant

Etaï(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



24 JUIL. 2013